

DIRIGEANTS



CONDITIONS

Avantages réservés aux adhérents après 6 mois de cotisations sur présentation de pièces justificatives.



<u>Dès l'arrêt des cotisations:</u> suppression des avantages mais prolongation de 6 mois en cas d'arrêt pour longue maladie, accident de travail, invalidité, chômage, congé maternité, congé parental sur présentation d'un justificatif.

Pour bénéficier des avantages de l'Association, les dirigeants d'entreprises adhérentes doivent payer une **cotisation mensuelle**, en tant que **personne physique**.

- Les dirigeants salariés et affiliés à la CIBTP doivent payer la cotisation individuelle de 5€/mois et fournir les justificatifs suivants :
 - Fiche de paie
 - Listing des salariés affiliés à la CIBTP
- <u>Les dirigeants non-salariés ou non-affiliés à la CIBTP</u> doivent payer la cotisation "spécifique" de 18€/mois.

RAPPEL

À partir du 1er salarié, l'entreprise adhérente doit versée une cotisation de 0.5 % de la marge salariale à la CIBTP, en tant que personne morale.







ACCÈS AUX AVANTAGES, BILLETTERIE, BONS PLANS

Liste disponible sur votre ESPACE ADHÉRENT

ACCÈS ESPACE ADHÉRENT - Site internet: agbtp.com

TUTO

